

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 54
Membres absents : 24
Procurations : 12

Séance du 21 février 2024
L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 21 du
mois de février, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 15/02/2024
Date de transmission : 27/02/2024
Date de mise en ligne : 28/02/2024

Présents :

M. ADRIAN Daniel, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GARNIER Fabienne, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme GOEPFERT Sylvie, Mme HELGEN Sandrine, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, Mme BACH Céline (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), Mme CAZES Hélène, M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à M. CAPON Patrick), M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, Mme KUNTZ Valérie, Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. MILINTENDA Carmelo), M. PISARONI Gabriel (pouvoir à Mme FERRANDEZ Françoise), Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne (pouvoir à M. KASTLER André), M. SCHACHER Francis (pouvoir à M. ROUDAIRE Joël), M. SCHICKLIN Julien, M. SCHMITTER Bernard (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. TURRI Pascal, M. WIEDERKEHR Denis

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

17^{ème} QUESTION

Conclusion d'une convention de prestation de services dans le domaine de l'eau potable pour le compte de Mulhouse Alsace Agglomération sur la commune de Dietwiller

(DELIBERATION n° 2024-019)

Saint-Louis Agglomération et Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) étaient membres, en substitution des communes de Dietwiller, Landser et Schlierbach du SIAEP de Schlierbach et Environs à compter du 1^{er} janvier 2020 suite au transfert de la compétence eau aux EPCI en application de la loi Notre. Ce syndicat ayant été dissout par arrêté préfectoral du 19 avril 2021, la compétence eau est revenue à Saint-Louis Agglomération et à Mulhouse Alsace Agglomération à compter du 1^{er} mai 2021 pour les communes sur leur territoire respectif.

Dans l'attente de l'exercice effectif de la compétence eau par Mulhouse Alsace Agglomération au 1^{er} janvier 2023, celle-ci avait délégué la gestion de la compétence à la commune de Dietwiller du 1^{er} mai 2021 au 31 décembre 2022. Or la commune ne disposant pas des ressources internes pour assumer en propre cette gestion, il avait été convenu par délibération du 10 mars 2021 que Saint-Louis Agglomération assure la gestion technique et administrative nécessaire à la continuité du service public d'eau potable pour le compte de la commune de Dietwiller sur cette période.

Au 1^{er} janvier 2023, Mulhouse Alsace Agglomération a décidé de créer une régie communautaire de l'eau potable mais restait dans l'attente de la possibilité d'exercer effectivement la compétence et avait ainsi sollicité Saint-Louis Agglomération pour prolonger d'une année l'exécution des tâches administratives et techniques pour son compte sur la commune de Dietwiller, objet de la convention signée le 21 décembre 2022 (délibération du 14 décembre 2022).

La régie communautaire n'étant pas encore opérationnelle sur l'ensemble de son territoire, Mulhouse Alsace Agglomération sollicite, dans un souci de continuité de service public, une nouvelle fois Saint-Louis Agglomération pour l'exécution des tâches administratives et techniques pour son compte sur la commune de Dietwiller, sur l'année 2024 (du 01/01/2024 au 31/12/2024), objet de la convention de prestation de services ci-annexée.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la convention de prestation de services ci-annexée à conclure avec Mulhouse Alsace Agglomération pour l'exercice de tâches administratives et techniques sur la commune de Dietwiller pour l'année 2024, avec effet au 1^{er} janvier 2024,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 26 février 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

